



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 19 juin 2017

Mesdames et Messieurs les agents
affectés à la Direction de
l'Environnement et du cadre de Vie

Objet : Transfert des personnels du Service Rivières et Barrages vers l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Ill nouvellement créé

Cher(es) collègue(s),

A la suite de la réunion d'information organisée par notre syndicat le 7 février dernier, à laquelle certains d'entre vous ont participé, une délégation Force Ouvrière a été reçue par Monsieur le Directeur Général des Services (DGS) le 23 mai 2017 à notre demande.

Au cours de cette entrevue, nos représentants ont tout d'abord fait part des inquiétudes que suscite auprès des agents la question de leur transfert vers l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Ill (EPTB), annoncé initialement par la voie du détachement.

Ils ont ensuite proposé à l'Administration une alternative possible pour le transfert des agents : celle tenant à la mise à disposition. Les avantages de cette option sont en effet multiples et permettront à n'en pas douter une réussite assurée du projet EPTB. Les agents mis à disposition pourraient ainsi continuer à exercer des fonctions similaires à celles exercées aujourd'hui, tout en étant rémunérés par le Département. Leurs avantages sociaux et liés à leur rémunération seraient ainsi conservés : prime de fin d'année, adhésion à l'Aspad, bénéfice des tickets resto, de la participation à la mutuelle....).

Monsieur le DGS nous a indiqué être favorable à cette solution pour les agents titulaires (à l'exception du directeur de l'EPTB) ainsi que pour les agents en CDI. Il a complété ses propos en précisant que les mises à disposition ne seront prononcées que sur des temps complets (pas d'agents travaillant à moitié pour le département et à moitié pour l'EPTB). Pour les autres agents (stagiaires et CDD), lesquels ne peuvent, juridiquement, pas être mis à disposition, une issue reste à trouver.

Sur nos questions concernant le règlement du temps de travail, le DGS nous a fait savoir que le règlement en vigueur au sein de l'EPTB, ne devrait pas beaucoup différer de celui en vigueur au sein de notre Collectivité.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Monsieur le DGS nous a également précisé le calendrier de mise en œuvre du futur EPTB : Arbitrage définitif de la DG fin juin, passage en commission Environnement, puis en Commissions Administratives Paritaires et Comité technique, et enfin délibération actant le transfert lors de l'assemblée plénière du 22 décembre 2017. Par ailleurs, il nous a été assuré que chaque agent sera reçu par la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne préalablement aux transferts des agents.

Pour votre parfaite information, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le courrier que nous avons adressé à Monsieur le DGS le sollicitant pour une rencontre, ainsi que le courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental que nous avons reçu à l'issue de l'entrevue.

Nous tenions à vous faire part de ces éléments qui vous concernent tout particulièrement et restons à votre disposition pour répondre à vos questions ou pour toute information complémentaire.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de recevoir nos amitiés syndicales.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

A blue ink signature of Christophe ODERMATT, consisting of a large, stylized 'C' followed by the name 'ODERMATT' in a cursive script.

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 5 mai 2017

DEMANDE ENTREVUE

Monsieur le Directeur Général
des Services
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Modalités de transfert des personnels de la DEVI au sein de l'EPTB

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la création de l'établissement public territorial du bassin de l'Ill, notre organisation a tenu une réunion mensuelle d'information syndicale, le 7 février dernier, à l'attention des personnels du service Rivières et Barrages (SRB). Au cours de cette rencontre, plusieurs participants ont pu exprimer leurs inquiétudes et leur questionnement quant aux modalités de leur éventuel transfert.

En effet, nous avons pu prendre connaissance d'un compte rendu de réunion interne au service dans lequel il est mentionné que les agents de l'EPTB seront recrutés par la voie du détachement à compter de septembre 2017.

Si une telle solution venait à être retenue pour les agents concernés du SRB, ceux-ci se verraient pénalisés par ce mode de transfert dans la mesure où ils ne seraient plus payés par notre collectivité et perdraient ainsi de nombreux avantages d'agents du département. Cela pourrait être de nature à les dissuader de demander un détachement pour rejoindre l'EPTB et les inciter à conserver la qualité d'agent départemental. Cette situation pourrait être ainsi de nature à compromettre une réussite rapide et assurée du fonctionnement de l'EPTB.

Une issue plus favorable pourrait consister à autoriser ces mêmes agents à pouvoir rejoindre l'EPTB par la voie de la mise à disposition, qui d'ailleurs semble ouverte aux agents non-titulaires. Elle aurait l'avantage de permettre aux agents de conserver la majorité de leurs avantages et garantirait très certainement la pleine réussite du projet initié autour de la création de l'EPTB.

Afin de vous exposer plus précisément cette proposition, nous souhaiterions vous rencontrer au cours du mois de mai et ainsi permettre aux agents de pouvoir se positionner rapidement en toute connaissance de cause.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Direction des Ressources Humaines
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général du Syndicat
Force Ouvrière des personnels
du Département du Haut Rhin
100 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Dossier suivi par Mme Valérie MARTZ
Tél : 03 89 30 62 36

Colmar, le - 6 JUIN 2017

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 5 mai 2017, vous me relayiez les inquiétudes des personnels du service Rivières et Barrages de la Direction de l'Environnement et du cadre de Vie, quant à leurs conditions de transfert auprès du futur établissement public territorial du Bassin de l'Ill et me demandiez une entrevue sur le sujet.

Le 23 mai dernier, Monsieur Philippe JAMET, Directeur Général des Services, Monsieur Sébastien PRIOUL-BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et de la Communication Interne et Madame Valérie MARTZ, responsable du Service Etudes et Pilotage, vous ont reçu, vous et Monsieur Franck ROMBAUX pour évoquer ce dossier et vous rassurer sur les réelles intentions de la collectivité.

En effet, à l'occasion de ce rendez-vous, il vous a été indiqué que les personnels concernés, titulaires ou en CDI, pourront rejoindre cet établissement par la voie de la mise à disposition, solution que vous-même avez préconisée et qui présente l'avantage de permettre le maintien des niveaux de rémunération actuels, prime de fin d'année incluse. La situation des personnels en CDD, stagiaires ou en position de détachement, pour lesquels la position de mise à disposition n'est pas offerte, doit en revanche encore être étudiée.

En outre, en vue d'une répartition des missions et d'une gestion administrative et financière claires entre cet établissement et le Département, il ne sera procédé à aucune mise à disposition partielle. J'ai, à cette fin, demandé à Monsieur Georges WALTER de définir le périmètre des agents concernés en tenant compte d'unités entières.

Une fois ce périmètre arrêté, les personnels seront informés des démarches à entreprendre ainsi que de leur situation administrative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin



100 avenue d'Alsace
SP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 62 30
Fax 03 89 21 64 54
drh@haut-rhin.fr
www.haut-rhin.fr